



**AMBASSADE DE FRANCE  
AU TURKMENISTAN**

**Inscription au Registre des Français établis hors de France**

L'inscription au registre des Français établis hors de France est non obligatoire, cependant elle est fortement recommandée : pour faciliter la protection consulaire des personnes, en matière de sécurité des ressortissants français de la circonscription, afin d'obtenir des informations du Consulat et dans le but de faciliter l'accomplissement de formalités administratives. Elle est également l'occasion de vous inscrire sur la liste électorale consulaire du Bureau de vote d'Achgabat.

La durée de l'inscription peut aller jusqu'à cinq ans, et peut être renouvelée. Elle est gratuite.

**L'inscription au registre des Français établis hors de France est effectuée sur justification de trois éléments fondamentaux : l'identité, la nationalité française, la résidence dans la circonscription consulaire.**

**Les ressortissants de certains Etats membres de l'UE et les conjoints non français peuvent être inscrits au titre de la protection consulaire.**

\*\*\*\*\*

Pour vous inscrire, vous devez compléter, **pour chacun des membres de la famille, le formulaire téléchargeable sur internet (<http://www.ambafrance-tm.org/Inscription>)** et l'accompagner **des pièces justificatives suivantes :**

la copie du passeport en cours de validité (page de garde avec le n° du livret, identité, adresse, visa turkmène et enregistrement turkmène). Si le passeport a été délivré avant juillet 2009, joindre la copie de la carte nationale d'identité en cours de validité, si vous en possédez une (recto verso, **à fournir pour les enfants également**).

la copie du livret de famille pour les personnes mariées et/ou avec enfants (la copie du livret de famille ou l'acte de naissance avec filiation de l'enfant doit être également joint au dossier de l'enfant). Si les parents sont divorcés et que la garde et la résidence sont dévolues à celui des parents que l'on inscrit au registre, il faut également joindre au dossier le jugement de divorce et plus particulièrement les pages 1- relative au tribunal, date du jugement, parties en présence, 2- relative à l'exercice du droit de garde et lieu de résidence principale de l'enfant

un justificatif de domicile (permis de travail, contrat de travail, carte d'accréditation, contrat de bail, attestation de l'employeur, acte de propriété...).

Si vous avez entre 16 et 25 ans, la copie du certificat de participation à la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense)

une photo d'identité format 35x45 mm (**à fournir pour les enfants également**)

## Pièces facultatives :

**une copie intégrale de votre acte de naissance**

**un certificat de nationalité française** ou tout document prouvant votre nationalité française (copie du décret de naturalisation, ampliation de la déclaration acquisitive ou de réintégration...)

## Il est recommandé d'indiquer sur le formulaire d'inscription :

- vos numéros de téléphone (domicile, professionnel et portable)

- votre adresse électronique : dans le cadre de la modernisation du service public consulaire, l'utilisation du courrier électronique est désormais privilégiée. C'est le mode d'acheminement normal des informations de nature consulaire qui vous seront adressées. En outre, nous communiquer votre adresse email est nécessaire si vous souhaitez créer votre compte personnel sur le site «MonConsulat.fr», qui vous permettra d'accéder et de mettre à jour vos données personnelles (coordonnées, situation électorale, données de sécurité) ainsi que d'imprimer votre attestation d'inscription consulaire.

- les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone d'une personne à prévenir en France en cas de difficulté pour vous au Turkménistan

## POUR VOUS INSCRIRE :

-Vous pouvez demander votre inscription, en personne, à l'Ambassade de France au Turkménistan, section consulaire. **Ambassade de France** : 35, rue 2029 744000 Achgabat - Tel. (+ 993 12) 36 34 68, ou 36 35 50. **Uniquement sur rendez-vous** aux horaires suivants : le lundi et le mercredi de 14h à 17h, le mardi et le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 16h.

-Vous pouvez également demander votre inscription par courrier électronique : [admin-français.achgabat-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:admin-français.achgabat-amba@diplomatie.gouv.fr)

En cas d'utilisation du courriel, merci de bien vouloir joindre en pièces jointes les copies lisibles des pièces justificatives (attention en particulier : au format des pièces justificatives que vous scannerez si vous utilisez le mail afin que l'on puisse les éditer facilement, à la qualité des photos du passeport ou de la carte nationalité d'identité et à la lisibilité du visa turkmène sur le passeport).

N.B. : La présentation des originaux des justificatifs adressés par courrier électronique pourra être réclamée. Par ailleurs, il pourra éventuellement être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

## RADIATIONS :

Si vous quittez la circonscription consulaire, n'oubliez pas d'en avvertir l'Ambassade de France et de retourner votre carte consulaire (notamment pour l'établissement du certificat de changement de résidence pour un retour en France et afin de recouvrer votre droit de vote en France, éventuellement suspendu du fait de votre inscription au centre de vote).